

FOURNITURE D'EAU POTABLE DEMANDE D'ABONNEMENT

-- ADMINISTRATION PUBLIQUE --

Formulaire à compléter en majuscule, dater et signer
puis adresser à GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération

Je suis : Locataire Propriétaire

RÉFÉRENCE ABONNÉ : (à renseigner par l'administration)

ABONNEMENT

État Collectivité territoriale Établissement public de santé Autre établissement public national

Autre établissement public local

Dénomination de l'abonné * :

N° de SIRET * : Code APE * :

Téléphone * : Mobile : Courriel :

FACTURATION DÉMATÉRIALISÉE CHORUS PORTAIL PRO

Code service : Non souhaité Obligatoire, à préciser :

Code engagement : Non souhaité Obligatoire, à préciser :

Date limite de validité du code engagement :

(en cas de validité limitée, l'abonné s'engage à communiquer le nouveau code engagement à Grand Belfort à chaque renouvellement)

PIÈCE À JOINDRE : Avis de situation au répertoire sirène

ADRESSE DESSERVIE (n° PDL :)

Résidence principale Résidence secondaire N° / Voie :

Code postal / Commune :

Étage : Numéro d'appartement : Nombre de logements desservis :

RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU À LA DATE DE L'ABONNEMENT :

Date d'abonnement : (date de début d'utilisation du service)

(Cas des branchements neufs : la date de l'abonnement est la date de pose du compteur sur le branchement)

Index : m³ (uniquement les chiffres noirs ou avant la virgule) Numéro de compteur :

À REMPLIR SI L'ADRESSE DE FACTURATION EST DIFFÉRENTE

N° : Rue :

Code postal : Commune :

Étage : Numéro d'appartement :

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE (information obligatoire si vous êtes locataire)

M. Mme Nom : Prénom :

Téléphone : Mobile : Courriel :

Adresse : Code postal : Commune :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le Règlement de Service d'Eau Potable et/ou Assainissement, disponible(s) sur simple demande auprès du GRAND BELFORT.

Je demande l'exécution immédiate du service pour en assurer la continuité.

Fait à :

Signatures :

Le :

L'abonné

Philippe CHALLANT
Vice-président en charge de la politique de l'eau

Grand Belfort Communauté d'Agglomération met en œuvre un traitement destiné à gérer l'abonnement au service public de distribution d'eau potable. Les informations recueillies sont nécessaires à ce traitement et à l'exécution des missions d'intérêt public associées. Les données collectées sont conservées 4 ans à compter de la résiliation du contrat et ne sont accessibles qu'aux personnels de direction de ces structures et aux agents de la collectivité, dans la limite de leurs attributions respectives. Pour obtenir toute information relative à ce traitement et pour exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation, adressez-vous à notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@grandbelfort.fr (ou courrier@grandbelfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex) Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE

GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération a pour missions :

- En **eau potable** : l'acheminement d'eau par le prélèvement dans le milieu naturel, la potabilisation et la distribution conformément aux exigences du code de la santé publique ;
- En **assainissement collectif** : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales avant leur rejet au milieu naturel. Le service peut également comprendre l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements ;
- En **assainissement non collectif** : contrôler les installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux ;
- Le service comprend également les relations avec le consommateur telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

FACTURE D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT

Elle se compose :

- D'une part fixe comprenant l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs ;
- D'une part variable proportionnelle à la consommation ;
- Des redevances de l'Agence de l'Eau : pollution, modernisation et le cas échéant la redevance pour prélèvement.

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés par délibération de vos élus compétents.

Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Le détail des tarifs des services Eau et Assainissement est disponible sur www.grandbelfort.fr ou dans les locaux de l'accueil des usagers de l'eau de GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération.

CONTRAT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Je déclare accepter toutes les conditions, charges et obligations énoncées dans le(s) règlement(s) du service dont je reconnais avoir eu connaissance, notamment en ce qui concerne le paiement des abonnements et fournitures d'eau/d'assainissement dont je serai responsable jusqu'à la résiliation du contrat.

EN CAS D'ABONNEMENT PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE, je suis informé(e) que la signature du présent contrat vaut pour une commande AVEC OBLIGATION DE PAIEMENT.

Je m'engage à prévenir de tous changements des informations communiquées dans le contrat ci-dessus.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION

Je bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature de ma demande d'abonnement.

Lorsque le contrat est conclu à distance (par courrier, téléphone ou sur internet) ou hors établissement, l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours, pour exercer son droit de rétractation.

Pour ce faire, l'utilisateur en informe GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération en lui adressant, soit le formulaire de rétractation joint à son contrat, soit une déclaration sur papier libre exprimant de façon non équivoque sa volonté de se rétracter, en précisant le service concerné (souscription d'abonnement, demande de travaux ...). Il n'a pas à motiver sa décision.

Pour assurer la continuité du service et éviter une interruption dans la fourniture d'eau, l'utilisateur peut demander expressément l'exécution anticipée du contrat. Cependant, l'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

Si l'utilisateur a au préalable exprimé, au sein de son formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution anticipée du service et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), les frais liés aux travaux déjà réalisés seront dûs.

Si l'utilisateur n'a pas au préalable exprimé, au sein de son formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution anticipée du service et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), l'acompte versé et les frais liés aux travaux lui seront intégralement remboursés.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

En cas de résiliation d'abonnement, une facture pour solde de tout compte sera établie à l'abonné sortant au regard de l'index relevé et le nouvel occupant devient le nouveau titulaire de l'abonnement.

En cas de litige sur la date et/ou l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir à GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération (état des lieux, actes de vente...).

Dans le cas où l'habitation reste inoccupée, la fermeture du branchement sera effectuée (réouverture à la charge du propriétaire) afin d'éviter toute utilisation frauduleuse de l'eau et toute détérioration du compteur.

ÉCO-CONSOMMATION

Adopter une consommation responsable permet de préserver l'environnement. GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération sensibilise ses usagers aux éco-gestes simples du quotidien en déployant un ensemble de supports de communication (lettre usagers, plaquettes...) également consultable sur le site internet.